



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

XIX^{ème} CONGRES FÉDÉRAL
Du 07 au 09 juin 2012
RONCE LES BAINS (17)



N°29

CIRCULAIRE MIROITERIE

LE 08 Février 2012

On est vraiment loin de la réalité !!!

Le 31 janvier 2012 s'est déroulée à la Fédération du Verre la réunion sur les salaires minima, le projet d'accord sur la Commission de Validation des Accords et le rapport sur l'Égalité Hommes/Femmes dans la branche.

Comme à l'accoutumée, le Secrétaire Général de la FFPV a fait un bilan sur la situation de la branche en comparant notre secteur d'activités avec le Bâtiment, qui dépend d'une autre Fédération, et nous a brossé une situation des plus catastrophique, crise oblige.

Rappelons tout de même que quand les périodes étaient plus fastes, le discours était...le même.

Après un tour de table, la Chambre Patronale a souhaité connaître nos attentes concernant cette négociation salariale.

La délégation FORCE OUVRIÈRE a donc revendiqué une augmentation de l'ordre de 4,2% du SMP (Salaire Minimum Professionnel), de la prime d'ancienneté ainsi que du panier.

Après une courte suspension de séance, une proposition nous a été présentée bien en deçà des positions de **FORCE OUVRIÈRE** et des autres Organisations Syndicales, à l'exception de la CFDT qui a proposé 2,5%, d'augmentation, soit le niveau d'augmentation du SMIC.

La perche leur ayant été tendue, la Chambre Patronale s'est vite empressée de saisir la balle au bond en suivant la proposition de la CFDT, **inacceptable par les autres Organisations Syndicales.**

Devant le refus du patronat d'aller au-delà des propositions émises par la CFDT, notre Organisation Syndicale, de même que la CGT, la CFTC et la CFE-CGC, avons quitté les négociations sans donner suite à l'ordre du jour.

Une fois de plus, les salariés devront se contenter de saupoudrage d'augmentation ici et là sans aucune volonté du patronat d'aller au-delà de l'augmentation du SMIC.



Grille salariale proposée par la FFPV le 31 Janvier 2012 :

Coefficient	Accord Salaires du 04 février 2011		Proposition FFPV du 31 janvier 2012		
	SMP Horaire	Salaire minimum mensualisé	SMP Horaire	Salaire minimum mensualisé	Soit une Augmentation en %
140	9.00 €	1365.00 €	9.22 €	1 398.37 €	2,4%
150	9.02 €	1367.50 €	9.24 €	1 400.87 €	2,4%
160	9.05 €	1372.00 €	9.26 €	1 403.87 €	2,3%
170	9.15 €	1387.00 €	9.32 €	1 413.87 €	1,9%
180	9.26 €	1404.00 €	9.42 €	1 428.87 €	1,8%
200	9.50 €	1441.00 €	9.65 €	1 463.87 €	1,6%
225	9.85 €	1493.30 €	9.98 €	1 513.87 €	1,4%
250	10.22 €	1550.20 €	10.34 €	1 568.87 €	1,2%
275	10.61 €	1608.70 €	10.71 €	1 623.87 €	0,9%
300	11.32 €	1716.30 €	11.40 €	1 728.87 €	0,7%
330	12.17 €	1845.50 €	12.22 €	1 853.87 €	0,5%
370	13.31 €	2019.30 €	13.38 €	2 028.87 €	0,5%
410	14.48 €	2196.20 €	14.53 €	2 203.87 €	0,3%
460	15.94 €	2417.60 €	15.98 €	2 423.87 €	0,3%
550	18.59 €	2819.00 €	18.62 €	2 823.87 €	0,2%
660	21.84 €	3312.70 €	21.86 €	3 315.87 €	0,1%
880	28.39 €	4306.20 €	28.42 €	4 310.87 €	0,1%

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

**ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎: 01 45 80 14 90 - 📠: 01 45 80 08 03**

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>